



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE


PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Windsor statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2023, à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DM-2023-01 : lot 6 484 785 / Zone Ip-4

Le propriétaire du lot 6 484 785, Cadastre du Québec, en zone Ip-4 demande d'implanter un immeuble à 11,69 m en marge avant dudit lot. La distance demandée est en dérogation à la grille des normes d'implantation en annexe VI du *Règlement de zonage no 106-2005* qui impose dans la zone Ip-4 une distance minimale de 12 m en marge avant.

La dérogation demandée aura pour effet de permettre l'implantation de l'immeuble à 11,69 m en marge avant dudit lot.

Fait à Windsor,
Ce 15 mars 2023


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 15 mars 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 15 mars 2023


M^e Edwin John Sullivan
Greffier